

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLE

Monsieur

Le Maire,

Je soussigné(e) (1) :

☐ M. ☒ Mme

Nom :

ELAMBERT

Prénoms :

Jéline

Profession ou qualité :

Présidente

Adresse :

2 Rue du Jardin Neuf
86190 Vouillé

Association :

Les Amis de Ste cécile

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu :

EHPAD Vouillé (86)

Du :

26/04/26

à 6

heure(s) ..

Au :

26/04/26

à 18

heure(s) 30

et Du :

à ..

heure(s) ..

Au :

à ..

heure(s) ..

A l'occasion de (4) :

Vide Grenier

Fait à : VOUILLE

Le : 27 04 2026

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 11.1.26

Le Maire de

Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du :

26/04/26

à 6

heure(s) ..

au :

26/04/26

à 18

heure(s) 30

du :

à ..

heure(s) ..

au :

à ..

heure(s) ..

à (5) :

EHPAD Vouillé

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 31/03/2026

Le Maire,

Le Maire



Eric MARTIN

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie